

## Les activités de l'association

### Introduction

La Nouvelle'ADC a connu une année complète d'activité en 2024. L'association vit au rythme des permanences tous les lundis après-midi et d'autres activités plus ponctuelles : soirées thématiques, espaces de débats et d'échange ou encore lieu de rencontres.

La Nouvelle'ADC lutte d'une part pour de faire respecter et appliquer les droits sociaux des personnes au travail, au chômage et à l'aide sociale et d'autre part, pour améliorer le cadre légal quand cela est possible. Elle offre un espace d'informations, de conseil et de soutien pour accompagner gratuitement les personnes précarisées.

### Les permanences de la Nouvelle'ADC

Les permanences se tiennent les lundis après-midi de 14 à 17 heures, sans rendez-vous. Elles sont assurées a minima par deux personnes salariées, à part à égale, de l'association. De manière ponctuelle et/ou en renfort sur certains dossiers, des membres du comité peuvent également soutenir les deux personnes salariées lorsque les dossiers sont plus complexes ou inhabituels, lors de cumul de problématiques, ou encore lorsque toutes les voies juridiques ont été explorées, mais qu'il faut actionner d'autres leviers, par exemple politiques.

La Nouvelle'ADC reçoit également sur rendez-vous (une demi-journée à une journée par semaine) pour les cas qui nécessitent un travail plus approfondi, ou lorsque les personnes viennent à la permanence avec des dossiers incomplets ou plus complexes.

Conformément aux objectifs de l'association, les personnes qui fréquentent les permanences reçoivent des conseils, accèdent à certaines informations pour assurer la défense de leurs droits, notamment via un soutien dans certaines démarches auprès d'instances juridiques et administratives: rédaction de lettres d'explication à l'ORP, recours à l'Instance juridique chômage, requêtes au Tribunal cantonal, idem pour les Centres Sociaux Régionaux, et également pour ce qui concerne le droit du travail et le Tribunal des Prud'hommes.

La plupart des situations relèvent de l'assurance-chômage, de l'aide sociale (Revenu d'Insertion) ou de droit du travail. Dans certains cas, les dossiers concernent également des démarches auprès de l'assurance-invalidité (plusieurs personnes sont venues en permanence avec un droit au chômage et une demande AI en cours).

Une partie importante des personnes qui consultent l'association reviennent à plusieurs reprises. Cela s'explique bien sûr par la complexité de leur situation professionnelle, mais l'association est aussi un «lieu ressource» pour certaines personnes précarisées. Les «habitué·e·x·s» de la Nouvelle'ADC sont parfois aussi encouragé·e·x·s à prendre contact avec d'autres associations de soutien, par exemple le syndicat ART, lorsqu'il s'agit de droit du travail ou Point d'appui, lorsque le besoin d'écoute est central. Lors des permanences du lundi, lorsqu'il y a beaucoup de monde, il n'est pas toujours possible d'assurer le temps d'écoute nécessaire.

## Quelques chiffres

Sur l'année 2024, 328 personnes ont sollicité la Nouvelle'ADC. La fréquentation des permanences oscille entre 5 et 12 personnes le lundi après-midi. La réponse aux courriers électroniques est tenue de manière régulière sur l'ensemble de la semaine et au minimum une demi-journée par semaine est consacrée aux rendez-vous individuels.

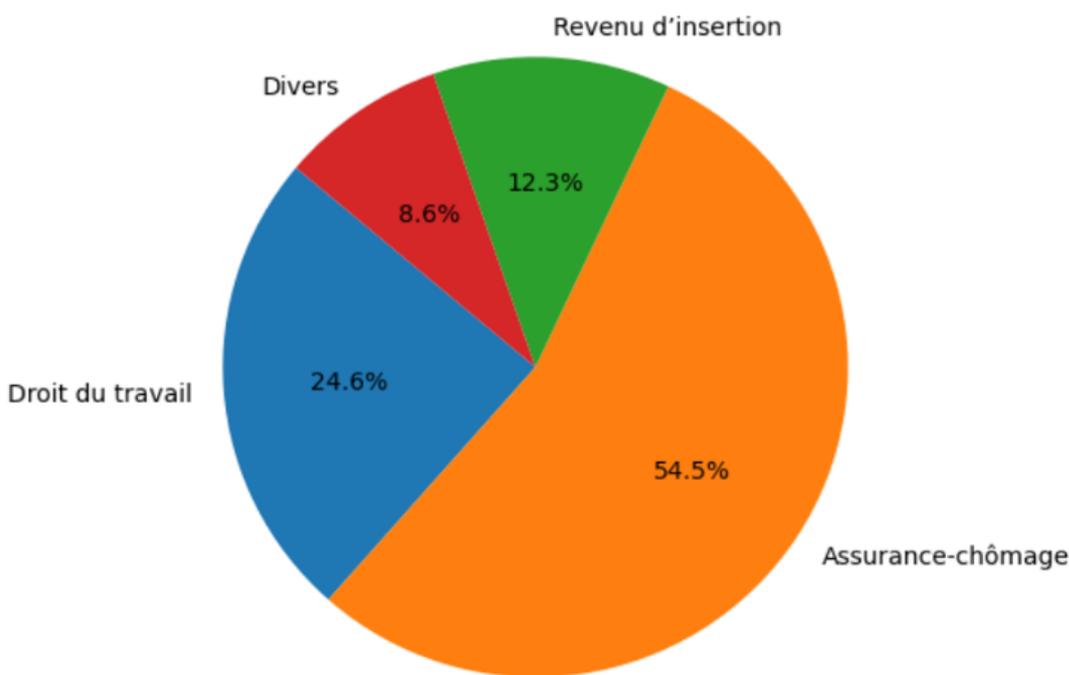
## Les interventions sur l'année 2024

La Nouvelle'ADC offre un service dans trois grands axes : droit du travail, droit sur l'assurance-chômage et revenu d'insertion. La permanence a été très active et les chiffres ci-dessous reflètent les efforts et les interventions réalisés au cours de cette période.

## Revenu d'insertion

Avec 53 interventions, ce domaine a également vu une demande significative. Les informations (26), les lettres d'explication (19) et les recours (8) montrent que les bénéficiaires recherchent activement des conseils et de l'assistance pour naviguer dans le système du revenu d'insertion. Actuellement, ce domaine est le moins sollicité directement. Le travail d'information sur le revenu d'insertion est central. Le RI est abordé avec de nombreuses personnes qui consultent la permanence en lien avec des problématiques de chômage ou de droit du travail et qui ne connaissent souvent pas le système de protection sociale. Elles ne savent pas ce qui va se passer en cas d'arrivée en fin de droit de chômage. De surcroît, à chaque entretien, la question du Revenu d'insertion est évoquée. En effet, nous orientons les

Répartition des interventions totales par catégorie



## Assurance-chômage

Le domaine de l'assurance-chômage a été le plus sollicité avec 235 interventions. Les informations données (115) et les lettres d'explication (63) représentent une part importante des activités, suivies par les recours (57). Cela indique une nécessité accrue de soutien pour les personnes confrontées à des problèmes de chômage.

## Droit du travail

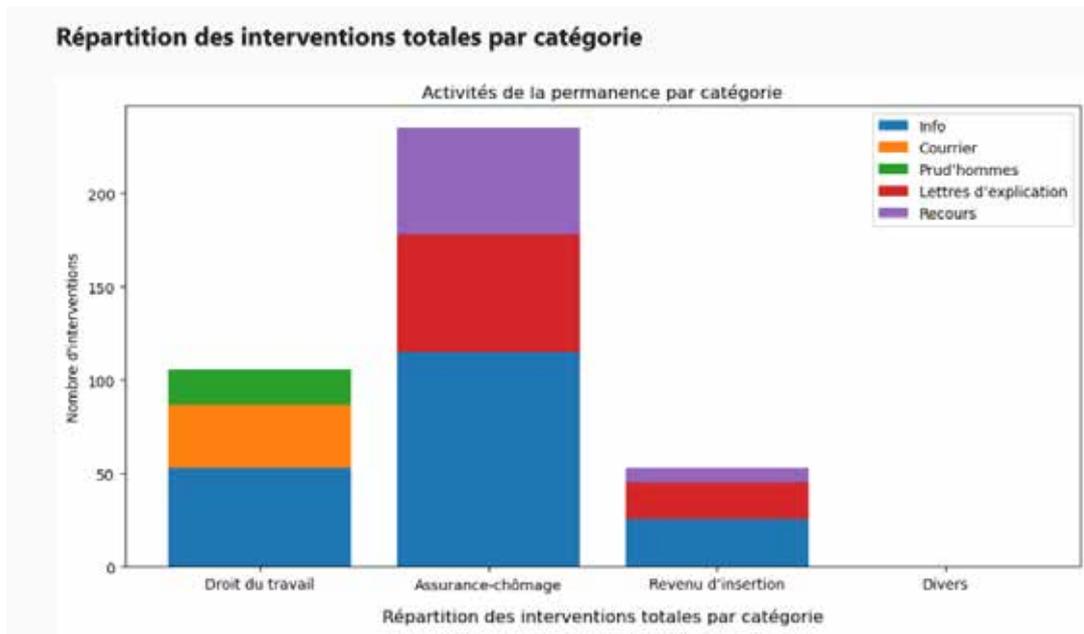
Avec un total de 106 interventions, la permanence a fourni des informations à 53 personnes, rédigé 34 courriers et assisté 19 cas aux prud'hommes. Cela montre également une forte demande de soutien juridique et administratif dans le domaine du droit du travail.

personnes, en cas par exemple soit de suppression ou soit en cas de suspension du droit au chômage, auprès du CSR de leur commune. Il est parfois difficile de convaincre les personnes de faire appel à ce droit, et dans certaines situations, le choix est clair : elles préfèrent demander un soutien financier à leurs proches.

## Divers

Enfin, 37 interventions ont été réalisées dans des domaines divers comme en droit du bail, assurance maladie perte de gain, assurance accident, assurance invalidité, permis de séjour et des réorientations à d'autres associations ou organisations, soulignant la diversité des besoins des personnes qui sollicitent la permanence.

## Les types d'interventions : infos, courriers, recours, etc.



## Animation de la permanence

Durant l'année, deux nouvelles personnes se sont engagées aux permanences. Bienvenue à elles !

### Enjeux futurs :

La Nouvelle'ADC n'a pas fait de promotion active de ses activités en raison des ressources à disposition qui permettent d'assurer le volume de travail actuel, mais guère davantage.

L'association a toutefois fait des présentations ciblées de ses activités lorsque cela était demandé : à l'Université de Lausanne, à la Plateforme Seuil Bas (Fondation le Relais). La Nouvelle'ADC a aussi été invitée à se présenter lors du séminaire « Travail social et patient·es migrant·es », séminaire qui s'inscrit dans une formation destinée aux assistant·es·x sociales du département de psychiatrie de l'hôpital et l'ambulatoire du CHUV.

Avec l'Association Point d'appui, les contacts ont été bien établis et les deux structures s'adressent mutuellement des membres. Toutes les personnes qui ont été envoyées par la Nouvelle'ADC auprès de Point d'appui ont fait un retour très positif de l'accueil qui a leur avait été réservé.

### Vie de l'association

Outre les permanences, plusieurs activités visant les échanges de pratiques et une discussion plus large, ont été réalisées durant l'année.

- Une pendaison de crémaillère le 1<sup>er</sup> mars 2024 en présence d'ancien·nes·x membres de l'ADC et de

membres de la Nouvelle'ADC. Les représentants de la Ville de Lausanne ont également été invité à cette occasion. Le responsable du CSR de Lausanne est passé lors de cet événement et le chef du Service du travail s'est excusé.

- Une soirée d'échanges et de discussion sur le non-recours aux droits le 30 mai 2024 a été organisée. La soirée a été animée par la chercheuse Frédérique Leresche. Durant cette soirée nous avons pu échanger sur les pratiques et les enjeux de trois associations sur la question du non-recours aux droits : l'Association Hors-classe, l'Association vaudoise pour la sauvegarde du logement (AVSL) et la Nouvelle'ADC.
- La soirée Halloween, plus festive, le 31 octobre 2024 : nous avons accueilli les enfants et des parents de personnes habitant le quartier du Mau-pas pour une soirée ludique, avec chaudron de sorciers et de sorcières et distribution de bonbons.

L'association ouvre ses portes chaque dernier jeudi du mois pour une soirée de discussion et d'échanges avec les membres et usager·ères·x de la Nouvelle'ADC, ainsi que des habitant·e·s·x du quartier. La pratique sera maintenue pour l'année 2025, si possible avec un calendrier annonçant les activités sur le semestre d'automne.

## **Obtenir un droit : un parcours semé d'embûches !**

*LACI - AI, quelques informations...*

Notre idée n'est pas de vous décrire l'entier du parcours... un rapport d'activités n'y suffirait pas.

Alors, soyons simple. Une personne a perdu son emploi suite à de nombreuses années de maladie, avec des allers/retours emploi/maladie. Elle s'inscrit au chômage. Elle est en arrêt maladie à 80%. En parallèle, elle dépose une demande AI.

Il aura fallu plus de 13 échanges de courrier avec la Caisse de chômage, dont un examen de l'aptitude au placement pour que son droit aux indemnités soit enfin reconnu. Histoire d'être sûr et plus que certain que la personne veut et peut travailler à 20%. Cela a forcément pris un laps de temps particulièrement long : trois mois et deux semaines et donc, en attendant, il fallut qu'elle fasse en plus des démarches pour obtenir le Revenu d'insertion. Sans oublier, évidemment, que la personne est en arrêt maladie. Et qu'elle doit aller à l'ORP, effectuer des offres d'emploi, etc. La teuf.

## **Le non-recours au RI : la peur de perdre son permis UE/AELE**

Nous avons rencontré une personne de nationalité espagnole, qui travaillait dans un restaurant à Lausanne en qualité de plongeur. Cette personne est en conflit avec son employeur qui lui doit trois mois de salaire. Impensable en Helvétie pensait cette personne ! Ici, comme ailleurs, les patrons sont parfois des voleurs. Sans revenu, cette personne était en réelle difficulté lorsqu'elle s'est adressée à la Nouvelle'ADC.

En Suisse, depuis cinq mois, cette personne n'a pas atteint les 12 mois de cotisations pour prétendre à l'assurance chômage.

Cette personne parle espagnol et anglais. Lors de sa venue à la permanence, nous lui avons conseillé

## **Mots de conclusion**

La mission de la Nouvelle'ADC a donc - malheureusement - encore pleinement lieu d'être car les droits

Mais bon, tout s'est « bien terminé », après plus de trois mois de galère administrative. Il faut quand même préciser que cela a pris trois mois et demi pour une personne maîtrisant le français et les assurances sociales...

Sauf un élément qui nous a interpellé·e·x·s : la caisse de chômage, parmi les nombreux documents demandés, a également souhaité obtenir une copie de la demande AI. Histoire de vérifier que la chômeuse a bel et bien déposé une demande et à quelle date. Ce qui nous a particulièrement choqué·e·x·s, c'est que ladite demande contient quelques informations médicales qui ne sont en aucun cas des points qui doivent figurer dans les dossiers administratifs de l'assurance-chômage. Au pire, au médecin conseil de la caisse, mais en aucun cas transmis aux gestionnaires de dossiers.

Suite à un échange avec la cheffe de la caisse de chômage, il a été décidé que ce document ne serait plus demandé aux personnes ayant fait une demande AI. La caisse va demander uniquement l'attestation de l'AI qui confirme qu'une demande a été déposée avec une date ! C'est une petite victoire, mais surtout, à force que les autorités administratives nous mettent à nu dès que l'on demande une prestation, là, on avait vraiment l'impression d'être transparent·es·x.

d'aller au CSR pour demander le RI. La première fois, le Service social lui propose un rendez-vous quatre semaines plus tard ! La raison d'un tel délai : personne ne parlait espagnol ou anglais...

Nous avons écrit une lettre pour expliquer la situation, finalement elle a obtenu un rendez-vous deux semaines après. Au premier rendez-vous, l'assistante sociale lui dit de faire attention, car elle peut perdre son permis B UE/AELE si elle demande le RI... Elle revient à la Nouvelle'ADC paniquée, car évidemment, elle ne veut pas perdre son permis.

Cette peur, infligée par l'État est bien présente et ressentie par les personnes. Cette anxiété a conduit plusieurs personnes à renoncer à recourir à l'aide sociale alors même qu'elles y avaient un droit. La peur est un puissant facteur ou levier de précarisation.

sociaux des personnes au travail, au chômage ou à l'aide sociale ne sont pas toujours respectés. Un espace gratuit d'informations, de conseil et de soutien pour les personnes précarisées est donc indispensable.